Institut de Formation aux Métiers de l'Enfance et de l'Adolescence Centre Simone Veil - 67-69 Avenue de la Californie 06200 NICE

06200 NICETel: 04 92 29 38 38 E-mail: ifmea@lenval.com



DOSSIER D'INSCRIPTION SELECTION FORMATION CAP AEPE Année 2022

Conformément à la règlementation, le PASS SANITAIRE sera demandé pour la sélection.

	MERCI DE REMPLIR LE DOSSIER EN MAJUSCULE	
NOM DE JEUNE FILLE	NOM	
PRENOM :		РНОТО
DATE ET LIEU DE NAIS	SANCE :Département	
ADRESSE		
CODE POSTAL :	VILLE :	
TÉLÉPHONE FIXE :	PORTABLE :	
EMAIL:	@	
Il est impérat	if de nous transmettre un numéro de téléphone et une adresse mail v	alide et lisible
Diplômes obtenus e		
COCHEZ LA FORMATION	ON CHOISIE	
☐ Formation initiale ☐ Formation par la vo ☐ Formation à distan	pie de l'apprentissage (avec contrat) ce	
CONTRAT D'APPRENT	<u> </u>	
FINANCEMENT DE LA	FORMATION :	
□ Personnel□ Par un organisme□ Employeur	Nom de L'Organisme Nom de L'Employeur	









J'autorise l'IFMEA à pub ☐ OUI	lier et afficher mes nom et p \square NON	rénom sur Internet dans	le cadre de la diffusion des résultats.
Signature :			
<u>INFORMATIONS</u>			
•	naissance des documents d'i t m'engage à en respecter le:		le dossier d'inscription à la formation
		data .	Signatura :
□ OUI	\square NON	date :	Signature :

LES EPREUVES DE SELECTION

PUBLICATION DES RESULTATS:

- Téléchargement du dossier d'inscription sur le site <u>ifmea.lenval.org</u>
- Envoi ou dépôt du dossier à l'IFMEA
- Réception et vérification des pièces constitutives du dossier d'inscription par l'IFMEA
- Validation de l'inscription définitive à la sélection et envoi de la convocation

La sélection se fera en 2 étapes :

Etape 1 : Examen d'un dossier et test de positionnement (français-mathématiques)

Etape 2 : Epreuve orale : entretien d'une durée de 15 mn porte sur une discussion avec le jury et la présentation du projet du candidat.

Une convocation sera envoyée par mail.

Sont déclarés admis, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 / 20.

2 listes sont établies par ordre de mérite : une liste principale et une liste complémentaire. Seulement les candidats admis sur la liste principale pourront entrer en formation.

Les candidats admis sur la liste complémentaire seront appelés, selon leur classement, pour remonter sur la liste principale en fonction des désistements des candidats admis en liste principale.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

DOCUMENTS A fournir pour l'inscription	Cocher les éléments que vous avez transmis à L'IFMEA	Vérification par L'IFMEA ne rien inscrire dans cette colonne
Fiche d'inscription dûment complétée, datée et signée		
avec photo collée		
Curriculum vitae		
Une lettre manuscrite présentant vos motivations pour		
l'entrée en formation et votre projet professionnel		
Copie des Diplômes obtenus		
Si diplôme étranger : document de l'ENIC NARIC attestant		
de l'équivalence obligatoire)		
Pour les candidats diplômés de moins 1 an :		
Copie du dossier scolaire avec identité vérifiable et		
comportant les résultats obtenus aux épreuves, les		
bulletins trimestriels, les appréciations de stages		
Pour les candidats travaillant depuis un an ou plus :		
fournir des appréciations et/ou recommandations du ou		
des employeurs (évaluation annuelle, recommandations		
avec tampon et signature de l'employeur,)		
Copie recto-verso de la carte d'identité ou passeport, en		
cours de validité		
Copie de l'attestation de recensement auprès de la mairie		
pour les personnes âgées de moins de 18 ans		
Frais à la sélection : 60.00€		
(Espèces ou chèque libellé à l'ordre de Fondation Lenval		
encaissé dès le dépôt du dossier)		
Chèque d'acompte de 380€ (encaissé à la confirmation		
de l'entrée en formation)		
Pour les candidats présentant un handicap :		
Demande d'aménagement des épreuves du concours		
(prendre contact avec la Formatrice Référente de L'IFMEA		
geraldine.bertuzzi@lenval.com)		

A REMPLIR PAR L'IFMEA

Dossier reçu le :		
Nom de la secrétaire :		

INFORMATION RELATIVE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL

Veuillez vérifier auprès de votre médecin traitant si vous êtes à jour des vaccinations obligatoires ci-après :

- Vaccins obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Hépatite B et COVID 19
- Vaccins conseillés: Rougeole, Coqueluche, Rubéole, Varicelle, Tuberculose et Grippe saisonnière

<u>Attention</u>, il est rappelé de ne pas attendre les résultats d'admission pour réaliser la mise à jour de vos vaccinations, car certaines peuvent nécessiter plusieurs injections sur une période allant de 3 mois à 9 mois.

Il convient de respecter un délai de 14 jours entre chaque injection d'un vaccin différent.

Il est conseillé aux élèves/étudiants de débuter en premier la vaccination covid, puis d'intercaler une dose de vaccination contre l'hépatite B à l'issue d'un délai de 14 jours avant de réaliser la 2^{ème} dose de vaccin covid 14 jours plus tard, etc...

Les candidats ne seront admis définitivement en formation que s'ils peuvent justifier, à l'entrée en formation, de leur immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B, conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 15 mars 1991 fixant la liste des établissements ou organismes publics ou privés de prévention ou de soins dans lesquels le personnel exposé doit être vacciné.

En cas de défaut d'immunisation contre l'Hépatite B, le ou les stages seront reportés après la période de formation initialement prévue. L'obtention du certificat d'aptitude sera alors différée.

Je soussigné(e), Nom :	
	Prénom
Déclare avoir pris connaissance de la présente note.	
Signature du candidat :	
041510	
CALEND	KIEK

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	Mercredi 27 octobre 2021
CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Dans la limite des places disponibles (25 places)
PRE RENTREE	Vendredi 2 septembre 2022 à 9 h
RENTREE SCOLAIRE	Lundi 5 septembre 2022 à 9h

Les résultats d'admission seront affichés à l'IFMEA et publiés sur le site internet, dans le respect en vigueur de communication des données personnelles du candidat.

Le candidat devra confirmer son inscription en formation par mail.

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

La confirmation de l'entrée en formation par le candidat génère l'encaissement du chèque d'acompte de 380 €. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement, quel que soit le motif.

Signature :	
Faire précéder de la mention « lu et approuvé »	